

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0849

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 2°**

objet : **Restauration de la Grande synagogue de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'Association culturelle israélite (ACI) - Consistoire de Lyon**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports**

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

**Conseil du 10 décembre 2015****Délibération n° 2015-0849**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Restauration de la Grande synagogue de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'Association culturelle israélite (ACI) - Consistoire de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association culturelle israélite (ACI) - Consistoire de Lyon possède et utilise la Grande synagogue de Lyon située 13, quai Tilsitt à Lyon 2°.

Monument de style néo-byzantin, édifié en 1864 selon les dessins d'Abraham Hirsch, architecte condisciple de Chenavard et architecte en chef de la Ville de Lyon sous la mandature d'Antoine Gailleton, il est aujourd'hui inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, par arrêté du 5 décembre 1984. Cet édifice affiche des symboles architecturaux forts. Il s'inscrit dans une tradition architecturale typique des temples de Palestine tout en s'adaptant au style occidental de l'époque.

La Grande synagogue de Lyon constitue également un lieu de mémoire pour la population de l'agglomération qui se traduit, notamment, par l'organisation de visites de collégiens et lycéens, comme de groupes touristiques divers. Elle présente donc, au-delà de son intérêt patrimonial, un intérêt historique pour le territoire.

Un projet de rénovation de la Grande synagogue de Lyon a débuté en 2008. Ce projet a été décomposé en 3 tranches, dont deux ont déjà été conduites avec le soutien financier de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, de la Ville de Lyon et du Département du Rhône.

Aujourd'hui, l'association souhaite poursuivre les travaux de réparation nécessaires à la conservation de cet édifice dont elle est propriétaire et sollicite le soutien de la Métropole de Lyon dans ce cadre, pour la troisième phase de ces travaux.

Compte tenu de son action et de son apport en faveur de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel, la Métropole de Lyon souhaite s'associer à la restauration de la Grande synagogue de Lyon et apporter son soutien à l'association pour ce faire.

**a) Projet de restauration**

L'édifice est composé de 2 bâtiments, l'un donnant sur le quai et accueillant les bureaux du Consistoire, les bureaux du grand rabbin et du rabbin ; l'autre, en retrait du quai, est réservé au culte.

Le programme prévisionnel des travaux concerne la synagogue et le bâtiment de façade donnant sur le quai Tilsitt. Ces travaux consisteront en :

- pour la synagogue : la restauration des boiseries, bancs et des mobiliers d'époque faisant partie intégrante de l'édifice, la remise en état du parquet en chêne de la galerie des dames, le rehaussement des balcons et le rejointement des pierres de façade,

- pour le bâtiment de façade : la réfection de la toiture et des fenêtres de toit, la restauration des parquets et de la cage d'escalier d'origine ainsi que la remise en état du portail en fer forgé.

**b) Plan de financement prévisionnel**

Le budget prévisionnel de ces travaux est estimé à 500 000 € TTC avec le plan de financement suivant :

Région Rhône-Alpes	125 000 €
Métropole de Lyon	125 000 €
Ville de Lyon	125 000 €
État - Direction régionale des affaires culturelles ( <i>montant en cours de définition</i> )	125 000 €
ACI - Consistoire de Lyon ( <i>reste à financer</i> )	
<b>Total</b>	<b>500 000 €</b>

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 125 000 € au profit de l'Association culturelle israélite - Consistoire de Lyon pour la restauration de la Grande synagogue de Lyon.

La loi du 9 décembre 1905 et, plus particulièrement son article 19, dispose que les collectivités publiques peuvent participer aux frais de "réparation des édifices affectés au culte public, qu'ils soient ou non classés monuments historiques" appartenant aux associations culturelles, qui assurent elles-mêmes la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, sous la réserve que ce financement ne soit pas affecté à l'exercice dudit culte. Sont visées alors les seules dépenses de réparation qui correspondent aux travaux nécessaires à la conservation de l'édifice, le financement de dépenses relevant d'un simple entretien n'étant pas admis.

Une convention permettant de fixer les objectifs de cette subvention et d'en définir les modalités administratives et financières est jointe au présent dossier ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le projet de restauration de la Grande synagogue de Lyon - phase 3 des travaux.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P33 - Culture, sur l'opération n° 0P33O4192A pour un montant de 125 000 € à la charge du budget principal réparti selon l'échéancier suivant : 125 000 € en 2016.

**3° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 125 000 € au profit de l'Association culturelle israélite - Consistoire de Lyon,

b) - la convention à signer entre la Métropole de Lyon et l'Association définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**5° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - compte 20422 - fonction 312 - opération n° 0P33O4192A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.**